

1. Le certificat médical n'étant pas obligatoire ni exigé, l'association se décharge de toute responsabilité en cas d'accident. **Cependant vous devez vous assurer auprès de votre médecin d'être apte à la pratique. Et, par votre signature, vous certifiez avoir compris qu'aucune demande de remboursement, ni avoir ne sera envisageable.**
2. Aucun changement de cours et/ou aucun échange de paiement (chèque /bons U ou Intermarché /Chèques vacances) ne sera possible une fois l'inscription donnée.
Le mois de septembre est un mois d'essai. A partir du 1^{er} octobre 2024, il ne sera procédé à aucun remboursement.
3. **En cas de désistement les bons Super U et Intermarché ne seront pas restitués.**
4. Planning hebdomadaire (durée des cours 55 mn)
5. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances de Noël et qu'une semaine sur 2 pendant les autres vacances scolaires.
6. Toute absence pour raison personnelle ou médicale d'un adhérent (ou cours sur jour férié) ne peut pas être rattrapée. **Aucun échange de cours possible pour le respect des effectifs fixés**
7. Reprise des cours le lundi 26 août 2024. **Prévoir une paire de chaussures propres (en salle), un tapis de gym et une serviette.**

8. Inscription habitants Sèvremoine* :

	Juin	Septembre	Janvier	Mars
1 cours hebdomadaire	80 €	90 €	70 €	60 €
2 cours hebdomadaires	+38 €	+38 €	+38 €	+38 €

Hors Sèvremoine : +10 euros

9. Les mineurs inscrits avec leurs parents restent sous leur responsabilité pendant les cours. Pour les autres, l'association ne peut être responsable en cas d'absence au cours.

- * Liste des communes Sèvremoine :

La Renaudière, Le Longeron, Montfaucon - Montigné, Roussay, St André de la Marche, St Crespin s/Moine, St Germain s/Moine, St Macaire en Mauges, Tillières, Torfou.